

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le 23/12/2021



ID : 021-200049922-20211223-094\_21\_DEL-DE

## Délibération du Comité

### Assemblée générale du 17 décembre 2021

Membres	En exercice	143	Vote	Pour	87
	Présents	76		Contre	0
	Pouvoirs	11		Abstention	0
	Votants	87		Total	87

#### Objet : Budget Primitif de l'année 2022 - Budget principal

Pascal Grappin, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente aux membres du Comité le projet de Budget Primitif 2022 du Budget principal établi selon la nomenclature comptable M14.

La répartition des ouvertures de crédits par section est la suivante :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	11 482 123 €	11 482 123 €
<b>Investissement</b>	15 292 500 €	15 292 500 €
<b>Total</b>	<b>26 774 623 €</b>	<b>26 774 623 €</b>

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à : 3 134 287 €.

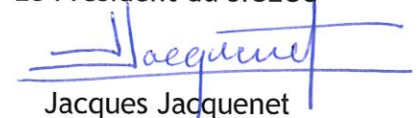
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### Le Comité :

- adopte le Budget Primitif du Budget principal de l'année 2022 ;
- autorise le Président à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente délibération.

Dijon, le 17 décembre 2021

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet

#### ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales  
après dépôt en Préfecture et publication ou notification